

## COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept Août, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David LEGOUET, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur David LEGOUET, Maire Madame Annie POISSON, Monsieur Guy LEPREVOST, Madame Edwige PERINET, Monsieur Jean-Pierre LEQUERTIER, Madame France COSTA—TORRO, Maires Adjoints, Monsieur Gilbert CHODORGE, Madame Martine GRAND-GUILLOT LEROUX, Monsieur Bruno MEDA, Madame Yveline BONNET, Madame Marie-José NAGLE, Madame Jacqueline HOUGHTON, Monsieur Bertrand LADUNE, Madame Catherine POT, Monsieur Vincent ARNAUD.

### **Absents excusés :**

Julie MESNIL a donné pouvoir à Bertrand LADUNE,  
Cédric ASSELINE a donné pouvoir à Jean-Pierre LEQUERTIER,  
Tony ALFEREZ a donné pouvoir à Monsieur le Maire  
Yannis GIRARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Monsieur Guy LEPREVOST, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte le huis clos pour cette séance, compte tenu de la crise sanitaire de la COVID 19.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription de deux questions diverses à l'ordre du jour :

- Désignation de 32 contribuables pour composer la commission communale des impôts directs.
- Tirage au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2021.

### **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire rappelle qu'il tient à jour le tableau des suggestions et pour les mois de juillet et août 2020, 94 demandes ont été enregistrées selon le tableau ci-après.

Il précise que d'autres demandes sont traitées au coup par coup, soit par les services techniques en direct ou bien par les élus.

| Domaine                                        | Statut     |          |            | Total     |
|------------------------------------------------|------------|----------|------------|-----------|
|                                                | Fait       | En cours | En attente |           |
| Administratif                                  | 3          | 0        | 0          | 3         |
| Affaires Sociales                              | 1          | 0        | 0          | 1         |
| Artisans/Commerçants<br>/Professions Libérales | 3          | 2        | 1          | 6         |
| Associations                                   | 0          | 0        | 1          | 1         |
| Entretien des locaux                           | 1          | 0        | 0          | 1         |
| Environnement                                  | 0          | 2        | 0          | 2         |
| Espaces verts                                  | 3          | 1        | 1          | 5         |
| Ordures ménagères                              | 1          | 0        | 0          | 1         |
| Propreté                                       | 7          | 0        | 0          | 7         |
| Sécurité                                       | 15         | 1        | 1          | 17        |
| Tourisme                                       | 18         | 0        | 1          | 19        |
| Urbanisme                                      | 3          | 0        | 0          | 3         |
| Voirie                                         | 17         | 2        | 9          | 28        |
| <b>Total</b>                                   | <b>72</b>  | <b>8</b> | <b>14</b>  | <b>94</b> |
|                                                | <b>77%</b> |          |            |           |

Il est très satisfait car il a rencontré un grand nombre d'habitants et de visiteurs qui l'ont félicité pour la réactivité de la municipalité et des services par rapport aux demandes effectuées.

Il donne l'exemple de la rambarde de l'escalier d'accès aux cabines de bains de la plage de la potinière qui ont été réalisées en deux jours.

Il félicite les services techniques et l'ensemble du personnel communal.

#### BIT de Barneville :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a participé au Conseil d'Administration de la SPL Tourisme le 25 Juin dernier à Ludiver. Il a été très étonné que lors de la présentation des bureaux, que celui de Barneville-Bourg n'y figure pas.

Après son intervention, le bureau devait ouvrir le samedi, ce qui ne lui semblait pas suffisant et renseignements pris auprès de Pierre GEHANNE, cela n'avait jamais été convenu ainsi. Le Bureau principal devait bien rester celui de Barneville. La SPL se prévaut d'avoir fait de gros investissements dans le local de Carteret, ce qui n'est pas une raison valable pour Monsieur le Maire.

Après intervention de Monsieur David MARGUERITTE informé par Monsieur le Maire, le bureau de l'office de tourisme de Barneville est dorénavant ouvert toute la journée du samedi et tous les matins, de 9h30 à 12h30.

Il est prévu une nouvelle rencontre afin que ce qui fût acté dans le passé soit mis en place, à savoir, ouverture du bureau de Barneville toute l'année et ouverture de celui de Carteret en saison.

Monsieur le Maire insiste également sur le fait que les commerçants du bourg sont agacés d'être sollicités pour les informations touristiques car l'office de tourisme était fermé.

Conseillers Municipaux et célébrations des mariages :

Monsieur le Maire, suite à une demande, précise que si un Conseiller Municipal est sollicité par une personne ou un ami pour la célébration d'un mariage, il acceptera sans problème de prendre un arrêté de délégation d'officier d'Etat civil pour le ou la conseillère concernée. Il suffit de prévenir pour que cet arrêté soit rédigé.

Jacky DUVAL, Pêcheur, a adressé ses remerciements à la Municipalité pour l'organisation de cette belle journée des fêtes de la Mer.

Magalie JOFFRION: remercie la Municipalité pour les travaux de réfection de la clôture qui jouxte son terrain et devenait dangereuse, alors que cela avait été refusé par quatre reprises précédemment, ainsi que pour le beau feu d'artifice du 14 juillet.

Solange ATTIA remercie la Municipalité et les services techniques pour le dégagement du sable d'un escalier d'accès à la plage.

Lydia JADOT : remercie la Municipalité pour l'organisation des apéro-concerts

Sabine BOILEAU remercie la Municipalité pour l'accessibilité du Boulevard maritime et les pistes cyclables ainsi que pour le dépôt automatique de pain à Barneville-Plage.

France VANLIFE et Marc CORNAILLE : Association de Campin-caristes : échanges au sujet des camping-cars. Il est très satisfait de l'accueil reçu et viendra saluer Monsieur le Maire lors d'un prochain passage sur la commune.

Régis CHEVALLIER a transmis un mail de mécontentement relatif à l'accueil des camping-cars sur la commune, puis suite à la réponse de Monsieur le Maire, a transmis un nouveau mail de satisfaction.

L'Etablissement Français du Sang remercie pour l'aide de la municipalité lors des collectes de sang (mise à disposition de salle) : 65 candidats au don lors de la collecte du 15 juin.

Monsieur David MARGUERITTE a transmis un courrier précisant que le Conseil Régional a attribué une subvention de 7 755€ à Mme DE MALEZIEU au titre du dispositif « Coup de Pouce » pour la création d'un restaurant.

Bilan de la saison :

Monsieur le Maire exprime sa satisfaction pour cette première saison du mandat, malgré le contexte sanitaire qui a amené l'annulation des gros événements prévus.

Il a reçu beaucoup de remerciements pour les animations maintenues dont une grande partie ont été sous couvert des associations qui sont évidemment remerciées également.

Il donne pour exemple : le baptême des Doris, les animations de la plage : Maunakea et Cotactiv', cette dernière animation a connu un franc succès et a dynamisé la plage, tout comme le DJ au carpe diem.

L'école de voile a réellement bien fonctionné et c'était un plaisir de voir beaucoup de bateaux sur l'eau, un grand dynamisme émane dorénavant de cette école de voile et une très bonne entente avec le Club d'Aviron. D'ailleurs des événements ont été organisés par les deux associations mélangées.

La journée « Beach Rowing » a été un franc succès, avec la voile, l'Aviron, Cotactiv', le DJ... Un grand remerciement leur est adressé à tous.

Les autres animations et les associations organisatrices suivantes méritent également toutes les félicitations de la Municipalité :

Les Apéros Musicaux, les Nocturnes de la Plage, les exposants de la Gloriette, l'école du Cirque, les concerts des marchés, les concerts et expositions de la Chapelle Saint Louis, les animations avec Tolet Général, les sorties en aviron, la régates Corto Maltèse, le golf, le beach polo, les fêtes de la mer.

La grande satisfaction étant les deux feux d'artifice, surtout celui du 14 juillet qui a demandé beaucoup d'échanges avec la Préfecture et qui fût le seul de la Manche pendant cette période. Monsieur le Maire remercie vivement toutes les personnes qui se sont mobilisées pour que tout se déroule sans encombre. Il rappelle en effet qu'il y avait certes la contrainte sanitaire, mais également la contrainte vigipirate.

**Avenant CONVIVIO :** Convivio est le prestataire qui fournit les repas à la cantine.

Par rapport au confinement, ils ont subi un manque à gagner car le prix du repas qui est facturé est proposé par rapport au nombre de repas de l'année N-1. Ils ont donc proposé un avenant pour les repas non commandés avec une somme de 0.75 le repas augmenté de 0.40€, ce qui représente une somme de 2828.60€. L'avenant est signé.

Annie POISSON précise que le marché CONVIVIO a été reconduit après consultation. Elle va souvent à la cantine et est étonnée de voir comment les enfants mangent, notamment les petits. L'indicateur de satisfaction par rapport au précédent prestataire se note par rapport aux déchets après chaque repas. La quantité de nourriture jetée a été divisée par trois.

**Projet d'effacement de réseaux Rue du Tô :**

Monsieur le Maire rappelle que pendant la campagne, la voirie du village du tô a été évoquée. Cependant les riverains ont précisé qu'il serait dommage de refaire la voie sans effacer les réseaux. Une réactualisation du devis transmis en 2014 a été demandée.. Une étude est demandée au SDEM 50 pour une prise en charge d'une partie des coûts.

Bertrand LADUNE demande si le passage de la fibre est prévu et si avec les grandes marées et la montée des eaux, le talus réalisé par les services techniques est pris en compte.

Monsieur le Maire lui répond que la fibre est déjà passée. Il reste l'Eclairage Public et le réseau téléphone.

Pour la montée des eaux, des clapets sont installés, c'est Eugène DANNET qui les gère. Une enquête est en cours pour savoir qui en a la charge : La SPL des Ports, la CAC ou la Commune ?

A l'issue, l'entretien régulier sera confié à l'entité responsable.

**Avarie de la Neire MAOVE :**

Gilbert CHODORGE rappelle que début août, la Neire Maove a subi une avarie : un boot dans l'hélice entraînant de sérieux dommages sur la transmission.

L'association comptait vraiment sur la saison estivale, après la période de confinement pour limiter les pertes financières et cet incident n'arrange pas les choses.

Un contact a été pris avec Thierry GIBERT, le Président de l'Association qui est actuellement en attente du chiffrage de la réparation et de la part qui sera prise en charge par leur assurance, que ce soit pour la réparation mais également sur la partie perte d'exploitation.

Gilbert CHODORGE l'a assuré au nom de l'ensemble de l'Equipe Municipale de son soutien. Il rappelle la notoriété de ce vieux grément qui emploie des salariés et a donc des charges

fixes. Les ballades sont très appréciées et il assure le spectacle quand il rentre dans le chenal sous voiles.

Un appel aux dons devrait être lancé, mais il reviendra devant le conseil municipal et les conseils municipaux des autres communes de la côte des isles pour un soutien financier.

Bertrand LADUNE suggère de faire une demande auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Ce sera fait.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire informe qu'il a pris les deux décisions suivantes dans le cadre des délégations qui lui sont confiées, depuis le dernier conseil municipal :

#### **Décision 01.2020**

La signature du contrat de mission de coordination SPS avec la Société MESNIL SYSTEM de CARENTAN pour les travaux de construction d'un abri SNSM pour un montant de 2 705.00€HT.

Au sujet de ce dossier, Monsieur le Maire précise que la consultation est lancée depuis le 15 juillet. Les offres devront être déposées pour le 14 Septembre 2020. Elles seront remises au Maître d'œuvre pour analyse. Il rappelle que le démarrage des travaux est attendu pour le mois d'octobre.

#### **Décision 02.2020**

La signature du contrat de maintenance préventive et curative des ouvrages d'éclairage public de la commune pour une année, reconductible trois fois avec la société SARLEC de la Haye. Le montant du marché annuel, avec prix révisables, est fixé à 31 600€, option comprise pour l'année 2020.

### **Bilan Sommaire des réunions des commissions ayant eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 25 Juin dernier :**

Les commissions suivantes se sont réunies entre le 25 juin et le 8 Juillet 2020 :

**Affaires Maritimes** : Gilbert CHODORGE rappelle que cette commission s'est réunie le 26 juin. Cette commission permet à tous les acteurs qui gravitent autour du port de se parler et d'exposer leur problématique. Ce fût un bel échange et ils souhaitent se réunir à nouveau

**Squares** : Jean-Pierre LEQUERTIER informe de la première réunion de cette commission le 30 Juin. Elle avait pour but une prise des contact avec les participants et pour objet l'étude des endroits de « distraction » des habitants, à aménager dans la commune, notamment ; le square du Carpe Diem, les lais de mers côté impair (bancs, tables de pique-nique), le square du terrain de tennis de la plage (parcours santé), le parking du havre (trois commissions sont concernées : l'embellissement, les travaux, les squares...) une consultation est en cours pour un maître d'œuvre pour ce point précis , le skate park (aire de jeux pour les petits et bancs et tables), aménagement de la place Terminus (au niveau de l'aire entre le terrain de boules et l'allée de la chapelle Saint louis)

Il a également été demandé l'enlèvement du sable dans les bacs des aires de jeu, salies par les déjections animales. Un essai a été fait salle du parc, cela n'a pas été concluant et le sable a été remis...

Bertrand LADUNE demande si un aménagement est prévu où les gens du voyage se sont installés, terrain de la maison des roulants ? Il lui est répondu par la négative pour l'instant.

La prochaine réunion est prévue le 10 octobre, à 10h00 au Carapé Diem pour une visite des lacs de mer appartenant à la commune.

Culture : Martine LEROUX GRANDGUILLOT informe du succès des concerts des marchés une fois par semaine (trois sur chaque marchés, à tour de rôle), organisé par le Kiosque des Dunes, qui a pris la suite de l'association Harmoniques.

Les expositions de la Gloriette se poursuivront jusqu'au 31 Décembre. Elle remercie les services techniques pour le rafraîchissement de ce lieu et son identification.

Elle est en attente des directives gouvernementales sur la crise sanitaire pour organiser un salon des amateurs aux vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire rappelle que fin Juillet, l'ensemble des membres de l'association « ArtBc » a présenté sa démission. A ce jour l'association est donc sans bureau. Des contacts sont pris, notamment avec l'ancien Président pour de nouveaux membres. Monsieur le Maire rappelle l'excellent travail réalisé pendant 5 ans par cette association avec des expositions de grande qualité. Il précise avoir été très surpris de cette démission générale, mais il respecte les décisions de chacun.

Développement économique :

France COSTA a réuni cette commission le 8 Juillet 2020. Deux dossiers ont été évoqués, le démarrage de l'Ecole de voile, avec l'aide financière de la Municipalité pour la prise en charge pendant trois mois d'un Brevet d'Etat, en la personne de Calliste ANTOINE, Jeune et dynamique. Louis DUC et Pierrick LEDARD se sont investis pour redynamiser cette école de voile et cela fonctionne.

L'autre point évoqué était le centre Eugène Godey avec pour objectif son développement et un remplissage à taux plein dans les six ans à venir.

La première des choses a été un état des lieux et la mise en place de différents outils pour les réservations, la comptabilité, le suivi des commandes.

Ce nouveau cadre opérationnel est pour l'instant suivi. Un bilan sera fait en fin d'année, mais les réservations sont au rendez-vous.

Elle conclut enfin sur le succès des feux d'artifice. Les élus ont bien participé. Elle avoue n'avoir pas été trop tranquille le 14 juillet, car elle ne savait pas comment allaient réagir les spectateurs qui étaient très « encadrés ». Mais ce fût un réel succès.

Bertrand LADUNE demande, si au niveau économique, d'autres axes seront développés ? Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative avec notamment les associations de commerçants qui vont devoir se structurer. Il rappelle que la saison a été excellente, une première ébauche de fréquentation fait état d'environ 15 000 personnes. Les commerçants ont été très occupés.

Patrimoine : Yveline BONNET a réuni cette commission le 2 Juillet. Le but était de présenter le Patrimoine communal intéressant pour la commission. L'idée étant de créer un guide « circuit de promenade » autour de ce patrimoine pour le faire connaître.

La prochaine réunion aura lieu le 26 septembre pour les thématiques du guide et la définition de groupes de travail.

Elle précise également qu'une réunion est prévue le 1<sup>er</sup> Octobre à 14h30 en Mairie pour la présentation par l'architecte Arnaud PAQUIN du diagnostic réalisé sur l'Eglise de Barneville : historique du bâtiment, constat des dégâts, tableau de programmation des travaux avec chiffrage.

Jean BARROS, l'Architecte des bâtiments de France et l'ingénieur Patrimoine de la DRAC accompagneront la commission du Patrimoine à cette présentation.

Jeunesse et Sports : Bruno MEDA a réuni cette commission le 3 Juillet. Il précise que les animations mises en place ont déjà été largement évoquées, notamment la Voile, il souligne que Calliste ANTOINE et Louis DUC ont très bien dynamisé l'école de voile. A titre informatif, les recettes de la seule saison estivale correspondent à l'ensemble des recettes de l'année 2019 en son entier.

Il convient de réfléchir dès maintenant à l'organisation pour l'année 2021, avec une embauche à l'année d'un Brevet d'Etat qui aurait la double casquette voile et aviron.

Tennis : le tournoi a eu lieu avec remise des récompenses le 14 Août.

Foot : L'US GRANVILLE (Nationale 2) a effectué un stage au stade. Ils étaient logés au Centre Eugène Godey – Un match amical contre Vire a été organisé.

Tournoi de palets bretons samedi prochain derrière la salle de sports : financement d'une action humanitaire.

Le Forum des Associations aura lieu le 5 Septembre : Avec Edwige PERINET, il tiendra un stand avec flyer pour se faire connaître auprès des jeunes qui pourront intégrer la commission Jeunesse.

La Carteret Auto Rétro aura lieu les 26 et 27 septembre prochain.

Il précise attendre le forum des associations pour « recruter » les jeunes pour cette commission avant de proposer une nouvelle date de réunion.

Urbanisme : Guy LEPREVOST rappelle que la commission se réunit en règle générale tous les 15 jours. Il a reçu des remerciements car le service peut recevoir les personnes tous les matins.

Vie Associative et Services à la Personne Edwige PERINET a réuni cette commission le 6 Juillet dernier et la prochaine réunion est prévue le 21 Septembre.

Au niveau associatif, Bruno MEDA a déjà fait le résumé. Elle précise que pour la préparation du Forum des Associations, le Judo Club organisera la logistique de restauration. Pour le tournoi de palets Bretons, ce sera intéressant que les élus passent les voir. C'est en effet organisé par Nina FILLATRE au profit d'un raid humanitaire : 10000 kms pour distribuer des fournitures scolaires dans les pays de l'Est.

Au niveau des services à la personne, une inquiétude depuis 15 jours, elle rencontre des jeunes, relativement isolés socialement avec des problèmes d'alcool et de drogues. Elle souhaite leur apporter son aide, par un soutien moral et des aides alimentaires et les diriger vers les bonnes personnes.

Vincent ARNAUD demande quel moyen de communication a été réalisé pour le forum des associations ? Edwige PERINET répond qu'un courriel a été transmis à chaque association sportive et culturelle avec une demande de retour pour la participation au forum.

Catherine POT demande si des dispositions sanitaires sont prises pour le forum ? Il lui est répondu que le port du masque sera obligatoire, un sens de circulation sera établi, l'affiche des gestes barrières sera apposée et du gel sera disponible à l'entrée.

Pour la banque alimentaire, actuellement 32 familles sont inscrites. Edwige PERINET précise qu'il y a six ans, 28 familles étaient bénéficiaires.

Bertrand LADUNE remercie Edwige de l'avoir associé à la Banque Alimentaire. Il participe en effet depuis quelques temps au déchargement du camion. A ce titre, il a compris que le camion était loué auprès de Carrefour Market. Il se demande si ce magasin ne pourrait pas mettre le camion gratuitement à disposition. Edwige PERINET répond que le camion est pris la veille de la distribution et remis le soir et qu'une seule demi-journée est facturée.

Affaires Scolaires : Annie POISSON fait un point sur la rentrée qui aura lieu le 1<sup>er</sup> Septembre. Elle n'a pas encore les chiffres exacts, mais environ 110 élèves devraient être présents.

Elle précise à l'assemblée que si des parents d'élèves les interrogent, le nouveau protocole sanitaire a été allégé : plus de distanciation physique par exemple. Le lavage des mains et la désinfection sont maintenus. Les institutrices et le personnel sont informés et les produits nécessaires sont mis à leur disposition par la commune.

Elle constate les incohérences du protocole remis et les propos du Ministre BLANQUER au sujet du masque, non obligatoire pour les enseignants de maternelles dans le protocole et obligatoire selon le ministre. Nous allons sans doute recevoir un nouveau protocole.

Au sujet de la commission développement économique, Gilbert CHODORGE souligne une activité économique très forte depuis le 11 Juillet. D'ailleurs à chaque commission urbanisme, il remarque que l'immobilier redémarre.

#### Voies Douces :

Une rencontre avec les propriétaires du côté pair (vers la flèche dunaire) a eu lieu.

La délibération du 4 Juin 1992 décidant l'intégration de la voie dans le domaine public leur a été présentée. Ils vont saisir un conseiller juridique à ce sujet.

Le projet voies douces est prêt à être mis en œuvre sur le secteur de la plage.

Vincent ARNAUD précise qu'il a rencontré M. SAVELLI qui avait effectué les bornages sur l'ensemble des voies privées de la plage. « Il conviendrait de profiter des travaux de la commission voies douces pour régulariser ce différend sur les voies privées et il s'étonne que la Municipalité se déclare propriétaire alors qu'aucun acte notarié n'a été fait et que les riverains paient toujours des impôts fonciers. En rappelant que les propriétaires ont déjà fait et payé les démarches il y a déjà un certain temps. Que ça serait l'occasion de valider et finaliser une procédure jamais terminée et qu'il y a plusieurs anciens lotissements dans ce cas sur Barneville Plage »

Suite à cette remarque, Monsieur le Maire note qu'il est important de préciser le contenu de la Délibération de 1992 : La propriété de la route n'est actée qu'au plan cadastral, mais les routes relèvent du Domaine public »

Monsieur le Maire précise que c'est aux propriétaires d'effectuer la demande. Il explique qu'à partir du moment où la collectivité assure l'entretien, le caractère public est incontestable.

Monsieur le Maire rappelle quand même que d'énormes démarches ont été réalisées par la commune pour ces dossiers, qui pour l'instant ne sont pas abouties.



Martine LE ROUX GRANDGUILLOT demande si les salles municipales peuvent à nouveau accueillir les associations. Monsieur le Maire lui précise que chaque président doit donner le protocole sanitaire qu'il entend mettre en place. Mais logiquement, à part la salle de sport, pas plus de 10 personnes ne peuvent se réunir.

Catherine POT informe qu'elle a reçu le protocole de la fédération de Gymnastique. Monsieur le Maire l'invite à le signer et à le transmettre en mairie, ainsi le club pourra reprendre ses activités.

**Information sur la désignation d'un membre de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) :**

Monsieur le Maire rappelle que le rôle de la C.L.E.C.T. est de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération du Cotentin, afin de permettre le calcul des attributions de compensation qui permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur E.P.C.I.

Monsieur le Maire a logiquement désigné Gilbert CHODORGE, Conseiller délégué aux finances pour être membre de cette commission. En effet, le nombre de siège par commune doit être égal au nombre de sièges de délégués communautaires dont chaque commune dispose, donc pour Barneville-Carteret, un seul membre.

**Désignation des membres du Conseil Portuaire :**

Il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la composition du Conseil Portuaire.

Pour mémoire, lorsque la commune était concessionnaire du service portuaire, elle disposait de trois membres titulaires et trois membres suppléants : deux au titre du représentant du concessionnaire et un au titre du représentant du conseil municipal.

La SPL des ports de la manche étant désormais gestionnaire de la concession, la commune n'est représentée que par un seul membre.

Gilbert CHODORGE et Tony ALFEREZ sont proposés comme membres titulaire et suppléant. Monsieur le Maire sera invité de droit. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**Désignation des membres pour les groupes de travail du Service Commun de la Côte des Isles :**

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire, qu'un service commun a été créé entre les communes du pôle de proximité de la côte des Isles pour les services suivants : jeunesse et petite enfance (Pôles jeunesses, activités « bouge en côte des Isles, accueil périscolaire, RAM...) et services divers : Fourrière, sentiers de randonnées, espaces verts et équipements nautiques.

Ce service commun est géré par l'Agglomération.

Son financement est assuré par les attributions de compensation qui sont réduites pour chaque commune en fonction du nombre de leurs habitants (31% pour Barneville-Carteret)

Il convient donc de désigner trois membres pour les groupes de travail du service commun :

Un pour la jeunesse et la petite enfance : Monsieur le Maire propose de désigner Annie POISSON

Un pour les services divers : Monsieur le Maire propose de désigner Jean-Pierre LEQUERTIER.

Un pour les finances : Monsieur le Maire propose de désigner Gilbert CHODORGE. Il précise que les élus communautaires doivent être majoritaires, mais Barneville-Carteret ne comptant qu'un seul représentant, des élus municipaux peuvent être désignés.

Ces groupes de travail se réunissent pour suivre le fonctionnement du service, en proposer les politiques et arbitrer les choix qui seront proposés à la Commission de territoire du service commun. Ils peuvent se saisir de tout sujet en lien direct avec le thème du Groupe de travail.

Le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire, à l'unanimité.

#### **Choix du Titulaire pour l'appel à projet pour l'occupation de la gare :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 Juin 2020, le Conseil Municipal a validé le lancement d'un appel à projet pour l'occupation de la Gare de Carteret, libérée par les Brasseurs de « La Cotentine », ainsi que les critères d'évaluation des projets.

La consultation pour cet appel à projets prenait fin le 3 Août dernier. La Commission a étudié les 6 projets reçus.

En attribuant des notes sur les critères suivants :

Projet présenté (nature et originalité de l'activité) : 10 points

Animation du lieu (heures et jours d'ouverture) : 20 points

Projet mettant en avant les produits locaux : 20 points

Prise en charge des travaux incombant au propriétaire avec réduction de loyers, plan de financement...) : 50 points

Attacher les sanitaires publics au projet : 10 points

Adéquation projet/porteur (capacité et solidité financière) : 10 points

Motivations : 10 points

Projet créateur d'emplois – Organigramme : 50 points

Date prévue d'ouverture : 10 points

Attractivité du dossier pour le territoire : 10 points

Soit un total de 200 points.

**Eric OPDEBEEK : Café Théâtre** : 29 points sur 200 – Le projet porte sur la création d'un café et d'un théâtre, les clients peuvent consommer tout en profitant des spectacles : les arts s'y mélangeront : musique, chansons, humour et théâtre.

Peu de mentions figurent dans le dossier : heures d'ouverture, l'attachement des sanitaires au projet, la prise en charge des travaux..., ni la date d'ouverture prévue. La Commission a noté que ce serait une activité novatrice et n'a attribué qu'une note de 29 sur 200, compte tenu du peu d'éléments fournis.

**Pierre et Elodie DELAMARRE : Biscuiterie et salon de Thé** : 66 points sur 200 – Fabrication et vente de biscuits, confitures, salon de thé avec animations. Plusieurs informations sont données : fermeture le lundi – Ouverture de 10h00 à 19h00 les autres jours. Produits locaux décrits- Date prévue ouverture : été 2021 – Au niveau de l'activité innovante : pas d'apport supplémentaire. La Commission a attribué la note de 66/200

**Quentin LHIVER : Une bonne voie : boucherie** : 95 points sur 200

Boucherie-Charcuterie – traiteur – mise en avant des producteurs et produits locaux – 100 000€ de travaux de prévus (part communale non spécifiée) – répondre à un besoin sur le secteur – ouverture prévue septembre 2020 : impossible. La commission a noté un service de proximité apporté mais pas d'apport de clientèle nouvelle, elle a attribué la note de 95/200.

**Jean-Maxime LEROY et Mathilde LEBRANCHU : Le Gar'chope : Cave à bières : 68 points sur 200**

Cave à bières – ouverture toute l'année – Promotion des produits locaux – valorisation du territoire – Ouverture prévue fin février 2021. Cela semble irréalisable – La commission n'a pas noté de caractère novateur pour ce projet, et sans apport de clientèle nouvelle. Elle a attribué la note de 68 sur 200.

**Renaud DESFOURS et Richard LEDENTU : Cuisines du Monde (Terminus Food market) : food truck et containers : 200 points sur 200**

Création d'un lieu de vie façon food market – halle gourmande. Idée : offrir une diversité de restauration française et du monde en un même lieu, avec commande selon les envies aux comptoirs de chaque spécialité. Valorisation des produits de la région – Ouverture tous les jours en haute saison et un jour de fermeture en basse saison. Bail commercial de 12 ans – les sanitaires sont clairement pris en charge dans le projet – Dynamiser l'entrée de Carteret avant l'arrivée au port. Aménager les anciennes chambres pour loger les salariés (une vingtaine d'emplois créés) – Ouverture après la saison 2021. – La commission a noté le caractère innovant du projet – intégration au square prévu – Apport supplémentaire à l'existant, et a attribué la note maximale, le projet répondant à tous les critères.

**Damien BONNETETE : Grand Central Carteret : fruits, légumes, viandes et produits locaux : 125 points sur 200.**

Fruits, légumes, viande et produits locaux. Ouverture toute l'année avec fermeture le dimanche. Utilisation des produits locaux – Objectif : relancer les circuits courts. Prise en compte des sanitaires dans le projet – ouverture en mars 2021 (irréalisable) La Commission a noté une concurrence directe avec les circuits locaux existant- Pas d'apport de clientèle nouvelle et a attribué la note de 125/200.

Le choix de la commission s'est porté, à l'unanimité, sur le projet « Terminus Food Market ».

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide le choix de la Commission à l'unanimité.

**Demande de subvention au titre de la DETR complémentaire : voies douces**

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a transmis un courrier précisant d'une enveloppe supplémentaire disponible pour la DETR (Subvention de l'Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour certains projets ciblés. Les voies douces sont éligibles.

Il est proposé de présenter le projet global d'aménagements pluriannuel. Des devis sont en attente de réception.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'inscription du projet voies douces à la programmation complémentaire de la DETR 2020.

**Changement de dénomination des commissions « Personnel » et « Marchés forains » :**

Monsieur le Maire informe que suite à une remarque des élus minoritaires sur leur non présence à ces deux commissions, il est proposé de changer la dénomination « commissions » en « Comités » pour les deux thèmes ci-dessus exposés.

Compte tenu que ces deux « ex-commissions » ont été créées par le Conseil Municipal, ce dernier doit se prononcer sur le changement de dénomination. Accord à l'unanimité.

#### **AUTORISATION DE DEFENSE DE LA COMMUNE – Affaire Urbanisme**

Monsieur le Maire informe de l'appel du jugement du Tribunal Administratif par les époux MOREL contre le PC accordé à Mme SANTRY.

Il convient d'autoriser Me SAVEREUX à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire devant la cour d'Appel. Accord à l'unanimité.

#### **Remboursement Sinistre Assurance :**

Monsieur le Maire informe que Madame LECHEVALLIER a fait une chute en raison de travaux de voirie non réalisés par Eiffage, intervenue à la demande d'ENEDIS rue des Ecoles après des travaux sur le réseau.

Bien qu'Eiffage soit mis en cause, la commune aurait dû demander la remise en état de la voirie au plus tôt. Considérant le montant du préjudice inférieur à 500€ et le montant de la franchise, il est proposé que la commune règle cette somme de 489.80€.

La somme réglée, pour clôturer ce dossier d'assurance, pourra être redemandée à ENEDIS ou à EIFFAGE.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### **Désignation de 32 personnes dont 16 seront retenues pour composer la commission communale des impôts directs :**

Le Service des Impôts a transmis un courrier précisant qu'à chaque renouvellement des conseils municipaux, la Commission Communale des Impôts Directs est également renouvelée.

Pour la commune de Barneville-Carteret, cette dernière est composée de 16 membres, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, nommés par la Direction Générale des Impôts.

A cet effet, le Conseil Municipal doit proposer une liste de 32 personnes inscrites sur le rôle des contributions directes de Barneville-Carteret.

Les Commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la liste suivante (étant rappelé que seuls 8 titulaires et 8 suppléants seront retenus). Monsieur le Maire est président de droit de cette commission.

- 1- Guy LEPREVOST
- 2- Gisèle LECLERC
- 3- Pierre LEROUX
- 4- Jean-Luc LEBLOND
- 5- Jean-Pierre LEQUERTIER
- 6- Annie POISSON
- 7- Claude DUPONT
- 8- Gilbert CHODORGE

- 9- Edith GONANO
- 10- Jean-Marie YVON
- 11- Anne-Marie CLEMENT
- 12- Bertrand LADUNE
- 13- Martine NALLIT
- 14- Gérard LEBOURGEOIS
- 15- Bruno MEDA
- 16- Raymond DAVODET
- 17- Thierry MENDES
- 18- Thierry MINOT
- 19- Eugène DANNET
- 20- Daniel THOMAS
- 21- Martine DUHAMEL
- 22- Véronique AUVRAY
- 23- Alain DE LESPARS
- 24- Alain REYNAUD
- 25- Florence DELAUNEY
- 26- Catherine FLAMBARD
- 27- Jean-Marc BONNIN
- 28- Marie-France SCELLES
- 29- David LOIT
- 30- Alain LECONTE
- 31- Christophe BELZ
- 32- Yannick BEAUGRAND

**Tirage au Sort pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2020 :**

Monsieur le Maire explique que les services préfectoraux ont transmis l'Arrêté de Monsieur le Préfet de la Manche en date du 27/04/2020 qui porte répartition par canton et par commune du nombre des jurés d'assises de la liste annuelle du jury criminel.

Pour le Canton des Pieux, 17 jurés seront nommés ainsi répartis :

Les Pieux : 2 jurés

Barneville-Carteret : 1 Juré

Flamanville 1 juré

Port-bail sur mer : 2 jurés

Pour les autres communes du canton, 11 jurés seront tirés au sort et c'est le Maire de Surtainville qui est chargé de ce tirage.

Pour la commune, il convient de tirer au sort publiquement à partir de la liste électorale générale un nombre de noms triple à celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 3 noms.

La circulaire préfectorale précise que le Maire ne doit pas s'occuper des incompatibilités ou incapacités dont il pourrait avoir connaissance. Ces attributions sont celles de la commission prévue à l'article 262 du code de procédure pénale qui doit se réunir au siège de chaque cour d'assises.

Cependant, le Maire ne doit pas retenir les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (2021), ni celles qui, bien qu'inscrites sur les listes électorales n'auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour

d'assises, c'est-à-dire du département. Les personnes se trouvant dans cette situation doivent prendre l'attache de la commission afin d'obtenir leur radiation.

Ces noms seront transmis au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Coutances pour constituer la liste préparatoire.

Sont donc tirés au sort publiquement au vu de la liste électorale par Marie José NAGLE, les personnes suivantes.

1 – Madame Marie-Hélène BAUJON, épouse GAUDIBERT, née le 26 Septembre 1949 à Clermont-Ferrand, domiciliée 71 boulevard Maritime à Barneville-Carteret.

2- Monsieur Pierre FAIVRE, née le 9 Avril 1990 à CAEN, domicilié 2 rue Gilbert Marot à Barneville-Carteret

3- Monsieur Nicolas HALLOT, né le 7 Août 1977 à Cherbourg, domicilié 9 route de la Libération, les Hameaux à Barneville-Carteret.

**Modification de la composition de la commission d'urbanisme :**

En raison de la modification des horaires de la commission d'urbanisme : 14h30 au lieu de 18h30, Bertrand LADUNE demande la possibilité d'être nommé membre à la place de Vincent ARNAUD pour lequel ce changement d'horaire pose problème en raison de son travail.

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Guy LEPREVOST explique que selon le nombre de dossiers, les réunions pouvaient se terminer à 20h30 et il estime que cela engendre de longues journées pour la secrétaire de l'urbanisme, Sabrina LETELLIER.

Monsieur le Maire, avant de clore la séance précise qu'il a eu de très bons retours sur le premier bulletin municipal du mandat.

La séance est levée à 22h45.

Vu, Le Maire, David LEGOUET,

